



## Règlement d'Ordre Intérieur

En s'affiliant à l'asbl Associations des Commerçants, Artisans, Professions libérales et Services d'Ecaussinnes, ci-après dénommée Move Ecaussinnes, le membre accepte le Règlement d'Ordre Intérieur qu'il signe et dont il reçoit un exemplaire. Celui-ci pourra être revu et adapté en fonction de l'évolution des activités et de la gestion de l'ASBL, à la demande des membres effectifs et adhérents et approuvé par le Conseil d'Administration et/ou l'Assemblée Générale selon la nature des modifications qui seront apportées.

1. Les membres, effectifs ou adhérents, s'engagent à échanger et à participer aux activités dans le respect des biens et des personnes.
2. Il ne pourra y avoir aucune contrainte à participer à une ou plusieurs activités de Move Ecaussinnes, chacun restant libre de ses choix et engagements.
3. Les membres s'engagent à ne pas faire pression sur un autre membre exerçant la même activité de manière différente ou identique.
4. Chaque membre reste libre de ses choix en matière d'achats privés ou professionnels et n'aura aucune obligation envers un autre membre avec lequel il serait amené à participer à un salon, des activités commerciales ou autre.
5. Les activités organisées par Move Ecaussinnes auront toujours pour objectif de développer une activité commerciale ou un secteur d'activités mais en aucun cas de favoriser une personne plutôt qu'une autre. Toutefois, Move Ecaussinnes ne pourra être tenue responsable si certaines personnes sont davantage présentes que d'autres – chacun restant libre de participer régulièrement, partiellement ou pas du tout sur le terrain.
6. Lors des séances impliquant la présence d'un(e) conférencier(e), le choix se fera en fonction des qualités et des disponibilités. Si plusieurs interlocuteurs sont intéressés, soit plusieurs orateurs interviendront lors de la séance, soit plusieurs séances seront programmées afin d'éviter des soirées interminables.
7. Si, dans le cadre d'une animation ou d'une activité, Move Ecaussinnes doit faire appel à du matériel, des objets ou services d'un tiers, Move Ecaussinnes s'adressera en priorité à un membre de l'ASBL sans distinction qu'il soit effectif ou adhérent. Si plusieurs membres peuvent répondre à la demande, une rencontre avec le C.A. sera organisée en leur présence afin de s'organiser en fonction des disponibilités et des envies de chacun.